

PETITE BIBLIOTHEQUE DES AMIS N°17

L'ARMEE REVOLUTIONNAIRE

DE LA HAUTE-GARONNE

par PIERRE GERARD
Conservateur en Chef
des Archives de la Haute-Garonne

L'ARMEE REVOLUTIONNAIRE
DE LA HAUTE-GARONNE

par

Pierre GERARD

**Conservateur en chef
des Archives de la Haute-Garonne**

Toulouse, Juin 1989

PREMIERE PARTIE

LA CRISE DE L'ETE 1793

La victoire montagnarde des 31 mai et 2 juin 1793 - journées proclamées "glorieuses" par Danton - est un évènement capital de la Révolution. Victoire patriotique, d'abord, remportée sur les Girondins hostiles aux mesures de salut public qu'exige la défense révolutionnaire. Victoire populaire, surtout, entraînant la chute de la grande bourgeoisie qui s'est substituée à la noblesse dans la gestion politique de la France.

Les sans-culottes coiffent le bonnet de la Liberté. Mais ils restent vigilants. Face à la Montagne, qui défend le droit à la vie de tous les citoyens, les partisans de la Gironde, se recrutant principalement parmi les propriétaires fonciers, proclament intangible le droit du possédant. Hantés par le spectre de la "loi agraire", ils ne redoutent pas moins la dictature politique de Paris. La plupart des administrations de département et de district, où ils dominent, s'insurgent : c'est la révolte fédéraliste.

A Toulouse, dès que parvient la nouvelle du coup de force montagnard, les corps constitués réclament la libération des députés girondins mis en état d'arrestation et la punition de ceux qui ont osé s'attaquer à la Convention (19 juin). S'érigeant en censeurs des évènements parisiens, dont ils ne soupçonnent pas l'importance et la gravité, le conseil général et ses alliés donnent l'impression de souhaiter l'instauration d'un pouvoir local appuyé par l'électorat haut-garonnais, pratiquement indépendant du pouvoir central. Mais il ne s'agit que d'une apparence.

En réalité, les corps constitués reprochent aux représentants en mission depuis le printemps de bafouer les droits du peuple souverain. Et de dénoncer leurs manoeuvres à la Convention, dont ils reconnaissent ainsi l'autorité. Si celle-ci ne répond pas à leur attente, c'est qu'elle n'est plus libre depuis le 2 juin. En tout cas, les notables n'ont aucunement l'intention de s'engager dans la voie de la dissidence.

La situation de la France est alors très critique. A l'invasion étrangère s'ajoute la guerre civile. Toulouse se sent plus particulièrement visée par les Espagnols avec lesquels la République est en guerre depuis le 7 mars. Dans ces conditions, les corps constitués repoussent les avances de Bordeaux, qui veut les entraîner dans l'aventure fédéraliste. Au nom de l'unité nationale, le conseil général se déclare, le 26 juin, "inébranlablement attaché à la Convention nationale comme point central de tous les vrais républicains, qui sont profondément pénétrés de la situation actuelle de la France". Cette décision est lourde de conséquences. Elle ôte au fédéralisme tout espoir de l'emporter.

Ainsi, l'agitation des corps constitués de Toulouse est-elle faite de discours et de protestations verbales. Avocats, juristes, négociants, esprits cultivés, sans contact avec le peuple, leurs membres reculent devant les solutions de force. Restés foncièrement républicains, ils repoussent l'alliance avec les royalistes qui, eux, souhaitent la victoire des ennemis de la République. Patriotes, ils ne veulent pas donner "le signal de la guerre civile qu'il est essentiel de prévenir dans un moment où la République est cernée par des armées formidables". Profondément hostiles à la prise du pouvoir par les Montagnards, ces bourgeois libéraux n'en sont pas moins condamnés à l'inaction par leur loyalisme républicain. Ils n'évitent pourtant pas l'accusation de trahison lancée par leurs adversaires, qui dénoncent leur agitation fractionniste au moment même où la Patrie est en danger ! Privée de tout soutien populaire, leur "révolte" échoue devant la vigoureuse riposte des représentants en mission secondés par les jacobins toulousains.

Justement, le plus virulent des "missionnaires", l'ex-capucin aveyronnais François Chabot, s'est chargé de dénoncer les factieux de la Haute-Garonne à la Convention qui, le 24 juin 1793, décrète l'arrestation de dix notables considérés comme les meneurs du mouvement fédéraliste. Parmi ceux-ci : Pierre Dardignac, président du Directoire départemental, Pierre-François Arbanère, président du district,

et Marc Derrey de Belbèze, maire de Toulouse. Parvenu dans la cité raimondine le 29 juin, le décret est immédiatement exécuté, sauf en ce qui concerne Arbanère et Jean-Joseph Janole, président du tribunal du district, alors en fuite. Pour bien montrer que l'heure est à la fermeté, la Convention confirme la nomination d'André-Gervais Descombels au poste de procureur général syndic, faite par les représentants du peuple Mailhe et Lombard-Lachaux le 17 mai précédent.

Malgré ce coup du sort, les corps constitués, ne voulant pas sortir de la légalité constitutionnelle, continuent d'avoir confiance dans la Convention. Ils sont persuadés que la bonne foi de leurs collègues arrêtés sera reconnue. Département et commune sont unis pour défendre leurs amis "victimes de la calomnie et qui n'ont jamais été fédéralistes" (29 juin). Persévérant dans leurs illusions, ils veulent montrer à la France entière "qu'ils savent obéir aux lois et proscrire avec la même indignation les anarchistes, les désorganiseurs et les fédéralistes". Malheureusement pour eux, ceux qu'ils qualifient "d'anarchistes et de désorganiseurs" tiennent les rênes du pouvoir.

Le dernier acte se joue au début de juillet 1793... La réunion des commissaires des sections toulousaines et des assemblées primaires haut-garonnaises débouche sur un "suicide patriotique". Bien sûr, les participants protestent contre l'arrestation des dix notables toulousains, mesure montrant que "le régime des despotes est de plus en plus inquisitorial". Mais cette protestation est aussitôt tempérée par une affirmation de loyauté envers la Convention, "centre d'autorité d'où doit partir et revenir le principe du mouvement de la vie politique". Pas de doute à ce sujet : le peuple de la Haute-Garonne "veut sincèrement la République une et indivisible et regarde la Convention nationale comme le lien commun des départements". Tout ce qui est contraire à cette déclaration est fédéraliste ! Et le conseil général de réclamer à la fois le jugement des députés girondins, la punition des auteurs du coup de force du 2 juin et la promulgation de la nouvelle constitution (1er juillet). De tels propos condamnent inéluctablement les corps constitués à la paralysie.

Mais les fédéralistes bordelais essaient d'arracher par la force l'adhésion de Toulouse à la révolte contre la Convention : leur armée, repoussée à Montauban, est finalement arrêtée à Castres (juillet 1793). Descombels et les représentants du peuple épurent les corps constitués ; fédéralistes et suspects sont incarcérés. Le peuple,

satisfait de ces mesures, accueille avec joie la nouvelle constitution démocratique. En prenant résolument le parti de la Montagne, Toulouse a empêché la jonction des rebelles de Bordeaux avec ceux de Toulon et de Marseille et, ce faisant, a sauvé le Midi de la subversion.

La crise économique est bien plus menaçante. Le *maximum* voté le 4 mai par la Convention, a vidé les marchés : les paysans écoulent leurs récoltes dans les départements voisins qui, réfractaires aux règlementations, achètent les céréales à des prix élevés. Les réquisitions de l'Armée des Pyrénées orientales aggravent la pénurie. La circulation des denrées devient à peu près impossible. Les jacobins toulousains se font l'écho de cette dramatique situation économique : "... Pour retenir les blés dans son département et les faire refluer dans ses marchés, entre autres mesures il (le Conseil général) a arrêté, au grand mécontentement des sans-culottes, que le maximum, qui successivement était tombé à 33 livres, était relevé et fixé à 42. Cette mesure illégale, nuisible au peuple et avantageuse au riche propriétaire, n'a pas produit l'effet qu'il en attendait, car à 42 livres le sac de blé comme à 33 les marchés ont été dépourvus, la porte des boulangers assiégée, et si Toulouse n'a pas été affamée, peu s'en fallu". Et de dénoncer les manoeuvres des ennemis de la Révolution : "Oui, citoyens représentants, l'espoir de vendre leurs denrées plus chères, celui de la contre révolution sont cause que ce très grand nombre de riches propriétaires égoïstes et malveillants cachent, laissent pourrir ou transportent ailleurs leurs denrées de première nécessité".

De fait, la détresse économique ranime les espoirs des contre-révolutionnaires. Les adversaires de la Convention - notables, prêtres réfractaires, aristocrates, déserteurs - profitent de la misère pour soulever les campagnes. Des troubles éclatent en Ariège et dans le district de Rieux. Pour les réprimer, les autorités montagnardes de Toulouse envoient une petite armée de 400 hommes sous les ordres du général Frégeville. La situation se rétablit rapidement : le 10 septembre 1793, Descombels annonce triomphalement à la Convention l'échec de la rébellion.

Cependant, depuis juillet, la situation militaire de la République a empiré. Partout nos armées reculent. Dans les Pyrénées Orientales, les Espagnols envahissent le Roussillon et marchent sur Perpignan. A la requête du Comité de Salut public, la Convention met les Français " en réquisition permanente pour le service des armées" :

les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, non mariés ou veufs sans enfants, constitueront la première classe de cette réquisition. Les représentants du peuple délégués auprès de l'armée des Pyrénées Orientales réclament des renforts. Le 6 septembre 1793, dans une adresse aux départements ils demandent que, dans les huit jours 10.000 hommes soient rassemblés à Salces, "sinon il ne restera plus aux vrais républicains d'autre consolation que la mort, à l'égoïste que des larmes inutiles, aux lâches que le vers rongeur du remords". Deux jours plus tard, le Conseil général de la Haute-Garonne décide de faire accélérer le départ de la première classe et de mettre en réquisition la deuxième classe.

Les mesures prises pour stopper l'invasion étrangère servent de prétexte aux rescapés de la révolte fédéraliste pour passer à l'action. Le 11 septembre 1793, à Toulouse, une bande d'agitateurs conduits par le fils du ci-devant procureur-général syndic Malpel de Latour provoque une révolte de réquisitionnaires. Les mutins réclament des armes et un uniforme ! Les autorités montagnardes ripostent vigoureusement : dragons et gendarmes nationaux dispersent les émeutiers ; quelques arrestations et la permanence de la guillotine ramènent le calme. Le lendemain (12 septembre), le procureur-général-syndic Descombels fait son rapport à la Convention : "Comptez, citoyens représentants sur le zèle des nouvelles administrations de la ville de Toulouse et sur celui de la Société populaire : il est infatigable, il déjouera toutes les manoeuvres ou tous les fonctionnaires publics mourront à leur poste en invoquant la liberté !".

DEUXIEME PARTIE

ORGANISATION DE L'ARMEE

REVOLUTIONNAIRE

La création de l'Armée révolutionnaire est la conséquence directe des émeutes toulousaines du 11 septembre 1793. L'ordre républicain exige que les autorités départementales aient à leur disposition les moyens de le faire respecter.

Redoutant de nouveaux incidents, le procureur général syndic Descombels et les représentants du peuple Baudot et Chaudron-Rousseau s'emploient à mettre sur pied une armée départementale, stationnée à Toulouse, destinée à "contenir les malveillants". Leur choix se porte sur les réquisitionnaires de la ville et du canton de Beaumont : une centaine d'hommes : bien armés, disposant d'un excellent équipement, ces jeunes gens seront de précieux auxiliaires pour les autorités du département ; leur patriotisme, la foi républicaine qui les anime sont en outre les plus sûrs garants de leur dévouement à la cause montagnarde. Ces effectifs sont encore trop peu nombreux et, le 21 septembre, le Conseil général décide de les accroître : 600 hommes de toutes armes seront prélevés sur les bataillons issus de la levée en masse et les autres corps de troupes ; ces éléments seront renforcés par la compagnie des canonnières de Toulouse, ainsi que par un peloton de 65 cavaliers. Les administrateurs du département se réservent la direction des opérations. Baudot et Chaudron-Rousseau approuvent ces décisions et mettent à la tête de la petite armée un état-major de trois membres (9 octobre 1793). Sont ainsi nommés : Arnaud Bonnafous, lieutenant de gendarmerie, Guillaume Barateau, brodeur, et Claude-Louis Gélas, ancien feudiste employé de bureau des Travaux publics du district de Toulouse.

Le caractère politique de cette armée est bientôt précisé, puis renforcé par les représentants du peuple. Sur les instances des jacobins toulousains, Dartigoeyte et Paganel, successeurs de Baudot et de Chaudron-Rousseau, prennent de nouvelles mesures : l'Armée révolutionnaire, composée de citoyens qui se sont distingués par leur ardeur patriotique, est destinée à combattre les "malveillants", dont les menées sournoises menacent gravement les conquêtes républicaines à l'intérieur du département. Par elle seront imposés les décrets et arrêtés de salut public. Son existence rend enfin possible l'achèvement de la Révolution "dans toutes les parties de la République". L'effectif total est fixé à 700 hommes, dont 15 officiers et 105 sous-officiers, caporaux et brigadiers. Six compagnies d'infanterie de 100 hommes constituent l'essentiel du dispositif ; la cavalerie passe de 65 à 100 hommes. L'ensemble est réparti en trois divisions comprenant chacune infanterie, cavalerie, un canon et ses servants. La direction en échappe au Conseil général. L'Armée révolutionnaire est maintenant soumise aux représentants du peuple. De plus, n'y sont admis que "les vrais sans-culottes", ceux qui se sont ralliés sans équivoque au régime issu des 31 mai - 2 juin 1793. La Société populaire de Toulouse a son mot à dire dans le choix de ces patriotes, et son Comité de surveillance est chargé de proposer aux représentants du peuple les citoyens jugés dignes de devenir officiers et sous-officiers.

Recrutée dans tous les corps de troupes de l'armée de Pyrénées-Orientales, l'Armée révolutionnaire n'a pas d'uniforme propre. La cavalerie est composée de dragons : ceux-ci portent l'habit vert à parements blancs, la culotte de peau blanche et de courtes bottes noires ; ils sont coiffés d'un casque à crinière. Quant aux fantassins et aux canonniers, les uns portent l'habit bleu des troupes de ligne, les autres sont vêtus "à la montagnarde" : pantalon de toile, veste dite carmagnole, cravate de couleur, bonnet rouge à cocarde tricolore. En ce qui concerne l'armement, une bonne partie des soldats, ceux de Beaumont en particulier, sont pourvus du nécessaire : fusils, pistolets, sabres. Les soldats qui ne possèdent pas de fusils, sont munis d'une pique.

L'état-major mis en place par les représentants du peuple se préoccupe de trouver un bâtiment où loger la troupe révolutionnaire. Barateau, Bonnafous et Gélas choisissent le collège des ci-devant Jésuites, Collège national depuis 1789 (aujourd'hui Lycée Pierre de Fermat). Ce choix, approuvé par le bureau civico-militaire de Toulouse, est confirmé par les représentants Dartigoeyte et Paganel, dans

leur arrêté du 5 brumaire an II (26 octobre 1793). L'ingénieur en chef Laupières et l'ingénieur Courtalon sont chargés d'aménager les locaux du Collège national ; sur leur rapport, le Directoire du département décide d'affecter à l'Armée révolutionnaire le pensionnat, le "corps neuf" (bâtiments construits peu de temps avant la Révolution), ainsi que les appartements des ci-devant professeurs, situés au-dessus des classes entourant la cour d'entrée (21 frimaire - 11 décembre 1793). Mais, pour empêcher que les cours ne soient troublés par le mouvement de la troupe, les administrateurs du département font murer toutes les issues donnant accès aux locaux laissés à la disposition de l'enseignement.

Dans le courant de brumaire, avant même que ne soit prise la décision du Directoire, certains éléments de l'Armée révolutionnaire s'installent au Collège national. Afin de pouvoir les inspecter et les "tenir sous l'obéissance des lois", le brodeur Barateau demande à être logé dans l'appartement du ci-devant principal. Sa requête est transmise par le quartier-maître trésorier Vassal aux administrateurs du département qui, le 26 brumaire an II (16 novembre 1793), ordonnent au régisseur des domaines nationaux de faire meubler l'appartement en question et de le laisser à la disposition de Barateau. Les autres membres de l'état-major sont installés au premier étage de l'Hôtel Cambon, place Saint-Etienne (actuel immeuble de la Sécurité Sociale), dans les écuries duquel se trouvent les chevaux de la cavalerie révolutionnaire.

TROISIEME PARTIE

L'ARMEE REVOLUTIONNAIRE A GRENADE

REQUISITION ET REPRESSION

Malgré sa courte carrière - deux mois - l'Armée révolutionnaire entreprendra plusieurs expéditions contre les adversaires du régime montagnard. Aristocrates et suspects de Grenade, prêtres de Colomiers, voleurs d'assignats de Seysses seront tour à tour frappés par les sans-culottes. Ceux-ci se rendront même en Ariège pour y mettre fin aux troubles contre-révolutionnaires encouragés par l'apathie des autorités constituées.

De toutes ces expéditions la plus importante est celle de Grenade. Dominée par la forte personnalité du commissaire civil François Hugué, président du tribunal criminel de la Haute-Garonne, elle est provoquée par le représentant du peuple Paganel dans un but d'abord économique ; assurer le ravitaillement de Toulouse en céréales. Il y a également un impératif d'ordre militaire : fournir aux soldats et aux hôpitaux de l'Armée des Pyrénées-Orientales l'équipement et le matériel de campement dont ils ont besoin. Enfin, et surtout il s'agit d'aller mettre à la raison la commune de Grenade, dont les autorités sont assez tièdes dans leurs convictions révolutionnaires.

Le 13 octobre 1793, des incidents se produisent au marché de Grenade entre paysans et acheteurs toulousains. A la Société populaire de Toulouse, le maire

Groussac dénonce la malveillance des Grenadins et réclame l'envoi de l'Armée révolutionnaire. Satisfaction lui est accordée dix jours plus tard par Pagnel. Le représentant du peuple entend mettre fin aux menées des ennemis de la Révolution. Au service des sans-culottes, l'Armée révolutionnaire frappera avec la même vigueur aristocrates, feuillants, fédéralistes, riches et modérés. Elle surveillera les administrations et provoquera la destitution des fonctionnaires inciviques. Le superflu des grains sera saisi chez les accapareurs, "afin d'en faire jouir les autres". En même temps, sera mis "sous la main de la Nation" tout ce qui peut être utile à l'Armée des Pyrénées Orientales et aux hôpitaux militaires : linge, vêtements, objets de luxe, etc... Ceux qui s'opposeront à ces mesures seront considérés comme rebelles et punis en conséquence. L'expédition aura comme cadre les districts de Grenade et de Castelsarrasin. Deux commissaires-civils sont chargés de la diriger : François Hugué, président du tribunal criminel, et son greffier, Alexis Blanchard, tous deux membres de la Société populaire de Toulouse.

Le détachement mis sur pied par Pagnel est assez important : 108 fantassins, la plupart originaires de Beaumont-de-Lomagne, commandés par le capitaine Delport, dit Sant-Quartier ; 35 dragons sous le commandement du lieutenant Cariben ; 2 canons et 21 canonnières toulousains sous les ordres du sous-lieutenant Tollet ; enfin, une charette pour les équipages, un chariot pour les munitions et 3 conducteurs commandés par le brigadier Bordes. Au total, 173 officiers, sous-officiers et soldats, ayant à leur tête l'adjudant-général Gélas, membre de l'état-major.

La veille du départ (4 novembre 1793), dans la cour de l'hôtel Saint-Félix, place Rouaix, Pagnel passe la troupe en revue, puis l'exhorte à se montrer impitoyable envers les contre-révolutionnaires : "Ne leur laissez que les yeux pour pleurer et les ongles pour se gratter !". Le même jour, Hugué et Blanchard invitent la municipalité de Grenade à prendre toutes les mesures utiles pour le logement et le ravitaillement de leurs hommes. Aucune négligence ne sera tolérée : "Nous terminons par vous prévenir que nous marchons et traitons révolutionnairement !".

Le 15 brumaire au matin (5 novembre 1793), l'Armée révolutionnaire quitte Toulouse. Vers midi elle campe à Seilh et à Aussonne. Puis elle s'ébranle en direction de Grenade, où elle fait son entrée à huit heures du soir. Sur l'ordre d'Hugué et de Blanchard, la municipalité adresse des réquisitions à plusieurs

particuliers, indiquant à chacun le nombre des soldats qui descendront chez lui et les obligations qui lui incombent, sans toutefois préciser la durée de cet hébergement. Un changement se produira le 14 frimaire (4 décembre 1793), date à laquelle les sans-culottes seront logés chez de nouveaux citoyens.

Les aristocrates et les suspects sont les premiers requis. Six dragons, dont le brigadier Dauch, descendent chez Dupin de Saint-André, ci-devant conseiller à la Cour des Aides de Montauban. Bernard-Micolas de Pérignon, propriétaire terrien et ci-devant trésorier de France, reclus, doit loger 4 autres dragons. Pas de pitié pour les contre-révolutionnaires ! Ils devront héberger jusqu'à huit soldats pendant 42 jours : les mutations du 14 frimaire se traduiront pour eux à un simple changement d'hôtes. Aristocrates et suspects ne sont cependant qu'un tout petit nombre : 21 sur une population d'environ 4.000 âmes. Les autorités sont obligées de s'adresser aux bons citoyens, dont les dépenses seront ultérieurement remboursées par les commissaires civils. De fait, les sans-culottes descendent dans 56 maisons, les officiers municipaux ayant requis des marchands, des artisans, des aubergistes, jusqu'à des voituriers dont les noms nous ont été conservés.

Le lendemain de leur arrivée à Grenade, Hugueny et Blanchard exigent la réunion du conseil général de la commune. Celui-ci se tient le 17 brumaire au matin : ensemble, commissaires-civils, officiers municipaux et notables mettent au point le mécanisme des saisies à opérer ; une liste de suspects, fournie par le Comité de surveillance, lui permet de déterminer quelles maisons seront visitées.

Des commissions, composées chacune d'un officier municipal, d'un notable et d'un ou deux membres du Comité de surveillance, se rendent ensuite dans les maisons suspectes. Elles sont accompagnées d'un piquet de 8 à 10 hommes de l'Armée révolutionnaire. Sous leur surveillance, les sans-culottes procèdent à la saisie des objets dont la liste a été dressée par les commissaires civils. Chez Joseph-Charles-Angélique de Finot, beau-frère de l'émigré Cazalès, sont confisqués entre autres : 56 draps, 14 douzaines de serviettes, 13 nappes, 3 matelas, 2 couvertures, une voiture anglaise, deux cabriolets et plusieurs harnais. La saisie est constatée par un état en double exemplaire, signé des membres de la commission, qui est ensuite remis au propriétaire des objets et aux commissaires civils. Un dépôt est établi dans l'église des ci-devant Pénitents bleus : de là les effets confisqués sont transportés à Toulouse, dans

l'ancienne commanderie Saint-Antoine-du-T. Dix-huit maisons au total subissent la loi révolutionnaire. Aux environs de Grenade, plusieurs châteaux auront le même sort : citons ceux de Drudas, de Larra et de Merville. Les sans-culottes se rendront même dans plusieurs localités du district de Toulouse, comme Pibrac, Mondonville et Cornebarrieu.

Menacés dans leurs biens, les suspects voient leur sort dépendre entièrement des commissaires-civils, qui ont reçu du représentant du peuple Paganel l'ordre de les faire emprisonner et de les livrer aux tribunaux. Parmi eux figure le marchand d'eau-de-vie François Rieuepeyroux cadet, dont les relations aristocratiques lui ont déjà valu d'être incarcéré sur l'ordre de la municipalité. Son élargissement a fortement déplu à Hugueny qui, de nouveau, le fait conduire en prison. Quant aux fonctionnaires inciviques, ils sont menacés de lourdes peines : suspension, destitution, incarcération. Capmartin, juge de paix de Grenade s'est permis d'admonester quelques sans-culottes : le 20 brumaire, il est destitué, arrêté, puis emprisonné. Blanchard et Hugueny le dépeignent comme un défenseur des aristocrates et des prêtres ; ils lui reprochent également d'avoir rendu une justice de classe, hostile au peuple. Capmartin tentera de se justifier. Puis les commissaires civils le feront remettre en liberté comme père de dix enfants. Mais il restera soumis à l'obligation de loger, à ses frais, huit sans-culottes durant le séjour de l'Armée révolutionnaire.

La déchristianisation va de pair avec la répression. Chargés de poursuivre tous ceux "qui s'opposent à l'accomplissement de la Révolution" les chefs de l'armée révolutionnaire sont fatalement conduits à frapper le clergé, dont ils jugent les menées factieuses sont préjudiciables à l'ordre républicain. Le commissaire civil Hugueny stigmatise l'attitude des curés et de leurs vicaires, qui trompent les habitants de la campagne. Le 29 frimaire an II (19 décembre 1793), à la tribune de la Société populaire de Grave-Libre, ci-devant Saint-Nicolas-de-la-Grave, près de Moissac, il invite les patriotes à n'avoir aucune confiance dans ces "apôtres de l'imposture" : ils n'ont qu'à suivre l'exemple des jacobins de Toulouse, qui les ont chassés de leur Société et de tous les emplois publics ! Leur plus grand devoir est de se libérer du fanatisme "monstre vomé par le despotisme". Mais ils doivent se méfier des femmes, qui sont les meilleurs soutiens des prêtres, et qu'il convient de ramener sur le droit chemin, même en les chatiant sévèrement". Et Hugueny de conclure : "Les Hommes ont fait la révolution ; les femmes ne la feront pas rétrograder".

A Grenade, l'église paroissiale, convertie en Temple de la raison sert alternativement de cadre aux officiers religieux et aux séances de la Société populaire. Mais les objets du culte ont été laissés en place. Le 11 frimaire an II (1er décembre 1793), le Comité de surveillance estime le moment venu d'en faire don à la Patrie ; l'appui de la municipalité lui est acquis. Deux jours après, Barcouda et Valette, officiers municipaux, Cazevielle et Gaillard, membres du Comité de surveillance, secondés par le bedeau, dressent l'état du cuivre et de l'argenterie de la paroisse. Parmi les objets saisis déposés à la mairie, figurent :

"N° 1,... Les six grands chandelliers du maître-autel qui sont de cuivre...

N° 18,... plus une masse pour le bedeau en argen...

N° 22, plus une grande estatue en argen, dont le piédestrail est en cuivre dauré..."

Le 17 frimaire (7 décembre 1793), Hugueny et Blanchard viennent prendre livraison de l'argenterie : 128 marcs (32 kgs) destinés à la République.

L'église est frappée dans ses ministres et dans ses biens. Mais ses traditions persistent. Le dimanche 1er décembre 1793, de très nombreux paysans se rendent à Grenade, comme de coutume, pour y discuter affaires. Leur venue irrite Hugueny et Blanchard, hostiles au repos dominical, survivance de l'Ancien régime. Ils les invitent à rentrer chez eux et à entreprendre les semailles, dont l'urgence se fait sentir. En vain ! Alors, vers trois heures de l'après-midi, l'Armée révolutionnaire passe à l'action : les cavaliers chargent la foule, et celle-ci se disperse d'autant plus vite qu'elle aperçoit les canons braqués sur elle, mèche allumée ! Hugueny et Blanchard expriment leur indignation à la municipalité et exigent d'elle les mesures propres à éviter le retour de tels incidents. Satisfaction leur est accordée le 14 frimaire (4 décembre 1793). Les maires et officiers municipaux interdisent tout arrêt de travail les ci-devant dimanches et jours de fête du fanatisme. Les paysans sont prévenus : défense de se rendre à Grenade ces jours là, sous peine de prison ; tout attroupement de plus de trois personnes sera dispersé. Les citoyens ne pourront se reposer qu'aux décades et jours de fête patriotique. Parmi les auteurs de cette proclamation figure le procureur de la commune Jean-Bernard-Marie Montané, qui en est en même temps le rédacteur. Et pourtant, après le départ de l'Armée révolutionnaire, il en reniera la paternité, accusant Hugueny d'avoir fait pression sur lui.

QUATRIEME PARTIE

L'ARMEE REVOLUTIONNAIRE A GRENADÉ

RESULTATS ACQUIS

Pour assurer la parfaite exécution des mesures de salut public, les chefs de l'Armée révolutionnaire doivent pouvoir compter sur les administrations. Encore faut-il que celles-ci soient épurées de leurs éléments tièdes et douteux. D'où la surveillance des commissaires civils : les fonctionnaires inciviques sont destitués, voire incarcérés, puis remplacés par des "patriotes, chauds amis de la Révolution".

Parmi les patriotes de Grenade, Hugueny remarque Louis-Noël Laborde, marchand membre de la Société populaire et officier municipal : c'est à lui qu'il fait appel pour succéder à Capmartin, juge de paix destitué (22 brumaire - 12 novembre 1793). Mais cette nomination laisse vacante une place d'officier municipal : le commissaire civil y pourvoit en nommant le notable Valette, puis en remplaçant ce dernier par le citoyen Joseph-François Bretons. Toutes ces nominations sont portées à la connaissance de la municipalité, le 28 brumaire an II (18 novembre 1793).

L'épuration des administrations serait incomplète sans une refonte totale des cadres de la Révolution. Hugueny et Blanchard entendent confier la surveillance des corps constitués à des hommes politiquement sûrs. La Société populaire de

Grenade est remplie de faux patriotes ; ceux-ci détiennent la majorité au Comité de surveillance, où ils s'emploient à discréditer l'action de l'Armée révolutionnaire. Leurs chefs de file sont : Jean-Basile Soulhié, ci-devant officier de l'Élection de Rivière-Verdun, et Jean-Pierre Borgeon, chirurgien, président du Comité. Le 2 frimaire (22 novembre 1793), Hugueny et Blanchard décident de briser cette sourde opposition : ils annoncent à la Société populaire la destitution des membres du Comité. Un nouveau comité de douze membres est constitué ; parmi eux, un brassier (manoeuvre) : Raymond Bosc ; la présidence en est confiée au pharmacien Jean Dusan aîné.

En même temps, les commissaires civils entreprennent l'épuration de la Société. Ils constituent un noyau régénérateur de vingt sans-culottes, choisis parmi les plus indigents (3 frimaire - 23 novembre 1793). Progressivement la Société, régénérée, se reconstitue ; elle finit par compter 48 membres, vraiment sans-culottes : artisans, boutiquiers, brassiers. La plupart sont des illétrés, mais ils font honnêtement, loyalement, leur devoir : ils demandent au Comité de surveillance de Toulouse des éclaircissements sur les décrets de la Convention afin de pouvoir les appliquer. Après le 9 thermidor, les réacteurs de Grenade parleront avec mépris de ces citoyens "sans talents et sans lumières", complices des "affreux complots" d'Hugueny et de Blanchard.

L'éducation politique du peuple reste à faire. Chaque jour, à la tribune de la Société populaire et aux assemblées générales de la population, ils invitent les citoyens à soutenir la Convention pour défendre la République. Un soir, sur leur proposition, la Société Populaire décide d'organiser un repas civique, auquel sont conviés les soldats de l'Armée révolutionnaire et les jacobins des communes voisines. Chaque invité doit y apporter son plat. Ce banquet, de 1000 couverts, a lieu le 30 brumaire an II (20 novembre 1793) : les convives chantent des hymnes patriotiques, portent des toasts à la prospérité de la République, à la Convention, au succès des armées Républicaines ; on danse la farandole ; puis, après avoir planté un arbre "dédié à l'union et à la fraternité", l'assistance se rend au Temple de la Raison, pour y recevoir l'instruction civique.

Le régime montagnard ne sera sauvé de ses ennemis intérieurs et extérieurs qu'avec l'appui du peuple. Les braves sans-culottes, qui ont tout sacrifié à la Patrie, ont droit à la sollicitude de leurs concitoyens. Que chacun se montre fraternel

envers-eux ! Un patriote, Marmond, curé d'Ondes, écrit aux commissaires civils, leur annonçant l'envoi de dix chemises destinées aux défenseurs de la République. Voici le texte de sa lettre, datée du 3 frimaire an II (23 novembre 1793) : "Citoyens commissaires ! Lorsque nos frères sacrifient leur sang pour défendre nos foyers, nous devons à notre tour les soulager, dans les maux inséparables, de la rigueur des saisons. Peu fortuné et infirme depuis environ quatre ans, ayant été attaqué d'apoplexie et de paralysie dans toute la partie droite de mon corps, je ne puis faire un grand don, mais tel qu'il est je vous prie de l'accepter : il consiste à dix chemises. Je suis bien mortifié de ne pouvoir le faire plus conséquent. Si vous accueillez mon offre, vous augmenterez ma joye en apprenant que pour toute la République la Liberté triomphe et que l'égoïste est terrassé. Excusés mon grifonage à raison de ma main droite paralysée. Je suis très fraternellement, Marmond, curé".

Des lettres comme celles-ci ne sont pas rare. Les patriotes généreux ne manquent pas. Le capitaine Delport le sait bien, qui, le 25 brumaire an II (15 novembre 1793), à la Société populaire de Grenade, invite les bonnes citoyennes à faire gratuitement des chemises pour les sans-culottes de l'Armée révolutionnaire. Le lendemain, de très nombreuses femmes viennent offrir leur travail. L'élan est magnifique : "on quitta tout pour servir promptement et gratuitement les sans-culottes" devront avouer plus tard les ennemis de l'Armée révolutionnaire. 324 chemises sont ainsi confectionnées, puis distribuées aux soldats, à raison de deux par hommes : le 20 frimaire (10 décembre) les canonniers en reçoivent 44 ; le 26 (16 décembre) les fantassins en obtiennent 210 et les cavaliers 70.

Autre sujet de préoccupation pour les chefs de l'Armée révolutionnaire : le ravitaillement de Toulouse. Conformément aux ordres du représentant du peuple Paganel, Hugueny et Blanchard ordonnent aux commissaires chargés des saisies de vérifier les grains et autres subsistances stockés dans les maisons suspectes. Puis ils décident d'installer à Grenade un dépôt de grains. La lecture de la lettre qu'ils adressent à la municipalité le 4 frimaire an II (24 novembre 1793) nous fournit d'utiles renseignements sur leurs intentions. Leur action, disent-ils a pour but de "niveler dans la République la circulation des denrées de première nécessités et d'en faire apporter... des lieux où il y en a dans les lieux où il n'y en a pas". Cette action est primordiale, car "tous les citoyens ont un droit égal aux subsistances et conséquemment aux denrées de première nécessité". Et de conclure : "nul n'a le droit de prétendre manger du pain

lorsque les autres n'en ont pas". Nous retrouvons là une des principales préoccupations du parti montagnard : le droit à la vie de l'ensemble des citoyens est supérieur au droit du détenteur. Le dépôt de grains établi par Hugueny et Blanchard sera approvisionné par toutes les communes du canton de Grenade, qui devront verser le huitième de la quantité des récoltes qu'elles ont déclaré à l'Administration des Blés : ce contingent est à prélever sur les blés disponibles ou, à défaut, sur les stocks des citoyens, "en respectant l'égalité".

Dès le 1er frimaire, les commissaires civils ont requis la municipalité de Grenade de faire charger sur des bateaux 500 sacs de blé destinés au ravitaillement des Toulousains. Informé de l'existence du magasin à grains de Grenade, Paganel prend un arrêt pour faire transporter à Toulouse le blé qui s'y trouve entreposé (23 frimaire - 13 décembre 1793). Sous la surveillance de Blanchard et de deux jacobins toulousains, l'ex-boulangier Cageret et le fabricant de papiers peints Noyés, le blé est embarqué sur quatre bateaux : la municipalité de Toulouse est tenue d'en payer immédiatement le prix aux autorités de Grenade. On estime à 4.300 quintaux la quantité de blé expédiée, à plusieurs reprises, à Toulouse durant le séjour de l'Armée révolutionnaire.

EPILOGUE

Malgré les résultats acquis dans les domaines politique et économique, l'Armée révolutionnaire de la Haute-Garonne, comme d'ailleurs celles des autres départements, se heurte à la méfiance du Comité de salut public, qui voit en elle une "force de terreur" au service des "enragés". "Toute armée révolutionnaire, autre que celle établie par la Convention et commune à toute la République, est licenciée par le présent décret... du 4 décembre 1793". Ordre est donné aux soldats de ces armées de se séparer dans les 24 heures.

L'Armée révolutionnaire de la Haute-Garonne est avertie de sa dissolution alors qu'elle se trouve à Beaumont-de-Lomagne, ayant quitté Grenade le 28 frimaire an II (18 décembre 1793). Le représentant du peuple Paganel l'organise en troupe régulière, le Xème Bataillon de la Montagne, dépendant de l'Armée des Pyrénées Orientales. A part quelques défections, comme celle de Claude-Louis Gélas, ex-membre de l'état-major, tous ses membres partiront pour le front pyrénéen, où ils se couvriront de gloire sous les murs de Figueras.

Cependant, à Grenade, les adversaires des montagnards relèvent la tête. Plusieurs personnes viennent dénoncer au Comité de surveillance de la Société populaire des vols qu'auraient commis le capitaine Pierre Delport, commandant de la compagnie beaumontoise, et Jean Roujean, beau-frère d'Hugueny. Le Comité de surveillance, pourtant composé d'hommes mis en place par les commissaires civils, se laisse convaincre par les dénonciateurs et, le 30 frimaire an II, invite la municipalité à lui remettre toutes les pièces relatives aux opérations de l'Armée révolutionnaire ; il lui demande en outre de lui donner les motifs de l'arrestation des détenus. Le 4 nivôse (24

décembre 1793), les officiers municipaux décident de lui donner satisfaction. Une commission d'enquête est créée. La cheville ouvrière en est le procureur de la commune, Jean-Bernard-Marie Montané, qui s'emploie à recueillir les témoignages : on ne compte pas moins de 55 dépositions dénonçant les vols commis par certains soldats de l'Armée révolutionnaire. L'enquête se déroule les 14 et 15 nivôse (3-4 janvier 1794) ; Jean-Bernard-Marie Montané en rassemble les pièces et les conserve précieusement par devers lui.

Le procureur de la commune va plus loin. Il entreprend la rédaction d'un volumineux procès-verbal, relatant ce qui s'est passé à Grenade durant le séjour de l'Armée révolutionnaire. C'est un recueil de toutes les accusations lancées au cours de l'enquête : Hugueny et Blanchard sont coupables d'avoir terrorisé la paisible cité de Grenade et d'avoir encouragé le pillage des maisons réputées suspectes. Montané laisse libre cours à sa plume ; il est tellement emporté par son sujet qu'il rédige dans un style personnel ce procès-verbal, qu'il veut faire passer pour une œuvre commune des officiers municipaux. Satisfait de son œuvre, il lui donne la date supposée du 3 nivôse an II (23 décembre 1793). Le procès-verbal est en réalité bien postérieur à cette date. Montané prétendra l'avoir caché par crainte des partisans d'Hugueny. Mais il ne l'exhibera à ses collègues qu'à partir du 5 brumaire an III, quand il sera bien assuré de la chute des Montagnards. Secondé par un de ses parents, ancien président du Tribunal révolutionnaire de Paris, victime de la Terreur, il inspirera encore plusieurs imprimés, où seront reprises, voire amplifiées, les accusations lancées par le pseudo-procès-verbal du 3 nivôse an II.

Finalement, la Société populaire de Grenade, épurée de ses éléments montagnards, rédige un long mémoire, dont le texte est approuvé le 29 fructidor an II (15 septembre 1794). Le même jour, elle désigne quatre commissaires, parmi lesquels le juge de paix Magi, pour aller remettre ce mémoire au représentant du peuple Mallarmé. Celui-ci vient enquêter sur place, puis décide d'ouvrir une information contre le capitaine Pierre Delport. L'instruction est confiée au juge de paix Magi, adversaire résolu de l'Armée révolutionnaire. Ce dernier entend les dépositions de 133 témoins, parmi lesquels plusieurs officiers municipaux et notables de Grenade en exercice lors du passage de l'Armée révolutionnaire. Peu à peu le cadre de l'instruction s'élargit : Hugueny et Blanchard sont mis en cause par leurs adversaires. Le capitaine Delport est arrêté dès le 5 brumaire an III (23 octobre 1794). Puis c'est le tour de Jean

Roujean, beau-frère d'Hugueny (17 frimaire - 7 décembre 1794). Suit Louis Noël Laborde, administrateur du district de Grenade-Beaumont (24 frimaire - 14 décembre 1794). Enfin, Blanchard et Hugueny sont décrétés d'arrestation les 12 et 16 frimaire (2 et 6 décembre 1794).

Du juge de paix de Grenade l'affaire est évoquée devant le tribunal du district de Toulouse. Finalement le tribunal criminel de la Haute-Garonne se saisit du dossier. Hugueny, Blanchard et leurs co-accusés sont inculpés de vol et de recel ; il leur est reproché en outre d'avoir terrorisé les autorités constituées, incité le peuple à la rébellion et prêché la loi agraire. L'instruction, fertile en incidents, aboutit à la sentence du 23 vendémiaire an IV : le jury toulousain acquitte Hugueny et Blanchard, reconnaissant implicitement que leur action n'a pas été inutile ; par contre, le capitaine Delpont, dit Sans-Quartier, est condamné à 5 ans de fers : il est vrai qu'il est considéré comme "un aboyeur de Société populaire".